

Discours

du Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Jacques Krabal

Conseil permanent Francophonie – Paris, 4 novembre 2020

Seul le prononcé fait foi

Madame la Secrétaire générale de la Francophonie,

Mesdames et Messieurs les Représentants personnels des Chefs d'État et de Gouvernement.

Mesdames et Messieurs les Représentants des opérateurs institutionnels de la Francophonie,

Mesdames et Messieurs,

Le premier semestre 2020 a été éprouvant à bien des égards : Pandémie de la Covid-19, drame humanitaire au Liban, renversement de l'ordre constitutionnel au Mali, actes terroristes au Sahel, au Cameroun, en France, en Autriche, à Kaboul, conflit au Haut-Karabagh...

Partout dans le monde, nul État n'est épargné. Nul individu n'est à l'abri. Une ambiance anxiogène pèse sur le monde. Elle menace nos libertés individuelles, frappe davantage les plus démunis et met au défi nos démocraties déjà bien fragilisées.

Et dans ce contexte, la célébration des 20 ans de la Déclaration de Bamako, texte fondateur de la dimension politique de la Francophonie est l'occasion de faire le point sur l'apport de notre organisation à la consolidation de l'état de droit, de la démocratie, de la paix, des droits humains et en matière de développement.

Et au-delà des désordres soulignés, nous pourrions aussi valoriser les progrès réalisés dans notre espace francophone depuis 20 ans. C'est pourquoi, il nous faut réaffirmer solennellement les principes de la déclaration de Bamako qui restent plus que jamais d'actualité.

Tout dans ce texte témoigne de l'apport **incontestable** de la Francophonie à l'entreprise d'universalisation de la démocratie et des droits de l'Homme.

N'oublions jamais que l'apport fondamental de la Déclaration de Bamako est avant tout, l'affirmation que démocratie et paix sont inséparables et que démocratie et Francophonie sont indissociables.

La paix est non plus uniquement pensée en fonction de la sécurité des Etats mais en fonction de la sécurité des populations civiles.

C'est une avancée majeure pour les droits de l'Homme et le respect de la vie humaine.

Et c'est d'ailleurs dans le respect de la Déclaration de Bamako que l'APF est associée aux missions de bons offices, comme celle menée au Mali, il y a quelques semaines, sous l'égide de Madame la Secrétaire générale.

Depuis plusieurs années, l'APF mène un plaidoyer fort en faveur d'une dynamique interparlementaire pour la démocratisation des Etats et notamment au Sahel.

Un accord de partenariat entre le Comité interparlementaire G5 Sahel (CIP G5 Sahel) et l'APF a été conclu : sécurité, développement, gouvernance, état de droit protecteur ... L'APF milite aussi pour que le CIP puisse participer aux réunions des exécutifs du G5 Sahel pour une meilleure coordination de leurs actions. Le président de la République du Burkina Faso est d'accord avec cette perspective.

La Déclaration de Bamako rappelle aussi que les démocraties s'appuient sur une architecture institutionnelle qui repose sur la séparation des pouvoirs, mais aussi l'établissement de fichiers d'état civil, base de fichiers électoraux fiables pour assurer des élections transparentes.

C'est là encore un objectif de la Déclaration de Bamako. Et nous ne l'avons pas atteint. Il est temps que tous ensemble, états, parlements, bailleurs, nous nous engageons avec détermination contre le fléau des enfants sans identité. C'est le fondement des droits humains, de la démocratie et d'un état moderne. C'est une priorité pour l'APF.

Un front uni de la Francophonie sur ce sujet comme sur la sécurité du Sahel permettrait de mieux faire entendre notre voix à l'ONU pour renforcer le multilatéralisme et obtenir le chapitre 7 de la Charte des Nations unies et faire échec au terrorisme.

20 ans après son adoption, nous devons poursuivre notre combat pour une Francophonie inclusive et tolérante, mais aussi intransigeante lorsque les crimes sont perpétrés, lorsque le droit le plus élémentaire est bafoué. Nous devons aussi travailler davantage à l'anticipation des crises et réfléchir à la mise en place de système d'alerte : « démocraties en danger ! »

Cette volonté d'amélioration ne pourra se faire sans l'appui de l'OIF à votre initiative politique, Madame la Secrétaire générale.

Mais pour pouvoir espérer vivre ensemble, nous devons d'abord agir ensemble : institutions, opérateurs francophones et société civile. Et c'est là que se situe le second apport de la Déclaration de Bamako.

Son processus d'élaboration est le fruit d'un énorme travail de réflexion entre les gouvernants, les parlementaires et la société civile.

20 ans plus tard, nous devons aller plus loin et penser à « **un nouveau modèle de gouvernance ».** La Déclaration de Bamako nous y invite.

Madame la Secrétaire générale,

Soyez assurée que l'APF est plus que jamais engagée dans ce projet politique pour renforcer la place de la Francophonie dans le monde.

Je vous remercie./